

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSE DE CÔTE VHC - LA POMMERAYE 2025

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ACO MAINE BRETAGNE, organisateur administratif, en collaboration avec l'ASSOCIATION POMMERAYE SPORT AUTO, organisateur technique, organise le 23-24 et 25 mai 2025 une compétition automobile nationale à participation étrangère autorisée de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

8^{ème} COURSE DE CÔTE VHC DE LA POMMERAYE

Cette épreuve compte pour

- Championnat de France de la Montagne VHC 2025
- Championnat de France Indice de Performance VHC 2025

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire** en date du2025 sous le numéro.....et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéroen date du.....2025.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Voir règlement particulier épreuve CFM.

Directeur de Course VHC

Mr Mickaël MEUNIER.

Licence n° 174189



Commissaire Technique

Mr En cours de nomination

Licence n°

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier épreuve CFM.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Voir règlement particulier épreuve CFM.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Voir règlement particulier épreuve CFM

Sauf les frais de participation qui sont fixés à 220€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduits à 180€ pour les pilotes engagés à la saison du Championnat de France de la Montagne VHC et inscrits au challenge du promoteur CFM CHALLENGE.

Clôture des engagements : Idem CFM, JEUDI 15 MAI 2025 à 20.00 heures. (Date du cachet de la poste faisant foi).

Rappel de la réglementation 2025 : Tous les pilotes engagés dans la course de côte du Championnat de France de la Montagne VHC avec une voiture éligible, pourront prétendre marquer des points au dit Championnat.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère et de la 10ème page du PTH ou PTN

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 8, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 30

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC 2025 (voir "Conditions d'admission des voitures"). Hors CFM VHC, sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition selon la réglementation

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité. (Réglementation FFSA)

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

Publicité obligatoire (non rachetable) : Pommeraye Sport Auto

Publicité optionnelle: Pommeraye Sport Auto

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir règlement particulier épreuve CFM.

La présence de tous les pilotes et des commissaires de postes est obligatoire.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Les N° 301 à 309 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

Voir règlement particulier épreuve CFM. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement),
- un classement série A et série B séparées,
- un classement à l'Indice de Performance (éventuellement),
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC. Il ne sera pas distribué de prix en numéraire.

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le 25 Mai 2025 à la semi-remorque ACO au Parc Concurrents (site Clairjoie) *(au plus tard 1h1/2 après l'arrivée de la dernière manche de course VHC).*

En cas d'épreuve de doublure, la distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve de support.